



Commune de Goupillières

Compte-rendu du conseil municipal du 13 juin 2022

Date de convocation : 6 mai 2022

Date d'affichage : 6 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 9

Quorum : 7

Absents : 5

Vote : 8

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

Etaient présents :

Mme FRANÇOIS Régine, Mme AMIOT-KLAJNY Coralie, Mme BAUDRY Mireille, M. COGNET Pierre Emmanuel, M. JEAN Stéphane, M. LOISEL Olivier, Mme MEIER Sophie, Mme MELEARD Muriel, M. MOKRY Germain,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. ALBERT Bruno, Mme BELLO Céline, Mme CORDIER Marie-Hélène, Mme DELAINE Patricia, M. DESLANDES Pierre.

Mme MARINO Anne est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion du 22 mars 2022 a été lu et approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Modification énergétique de la mairie et de l'école classe du bas.
- Vote des nouveaux statuts du SEY78.
- Adhésion à la compétence en matière de mobilité propre, bornes de recharge véhicules électriques (transfert de la compétence et du coût au SEY78)
- Divers.

Conseil Municipal du 13 juin 2022

○ **Modification énergétique de la mairie et de l'école classe du bas.**

Dans le but de passer à une énergie propre, suite à un audit énergétique réalisé par notre communauté de commune (CCCY), au vu de la consommation importante en fioul liée à la vétusté de la chaudière, une mauvaise isolation et une aération fréquente des locaux suite aux impératifs de la pandémie, plusieurs travaux ont été actés et sont en cours de réalisation pour améliorer les lieux (changements de portes, fenêtres...). Malgré tout la consommation reste importante et le passage à une énergie propre est d'actualité pour l'environnement. Il se pose donc la question du remplacement de la chaudière.

1.1. Solutions possibles

- Poêle à pellets : coût raisonnable mais manque de place autour de la mairie pour l'installation d'un container à pellets.
- Pompe à chaleur investissement coûteux au démarrage, il faut du temps pour amortir la dépense et les travaux suivant le mode choisi peuvent être lourds, pour une surface réduite (2 pièces à la mairie + 1 salle de classe), le bruit de certains types de pompe est aussi à prendre en compte.

- Radiateurs Electriques à inertie (se coupent à l'ouverture des fenêtres et portes) : intéressant et pour pouvoir l'envisager sérieusement, la distribution électrique de l'école a été revue, cela ne dispense pas de rénover les lieux pour moins de déperdition de chaleur, l'installation est rapide (8 radiateurs en tout) pour un investissement de base raisonnable et une tranquillité de fonctionnement, surtout pour l'école.

1.2. Solution privilégiée

- Radiateurs Electriques. L'idée est de déposer la chaudière actuelle et les anciens radiateurs pour les remplacer par des radiateurs efficaces partout.
- En parallèle, une demande de chiffrage a été faite pour isoler (par l'intérieur) les murs périmétriques de la classe et de la mairie.

1.3. Financement envisagé

Une demande de subvention à hauteur de 40% est en cours pour obtenir la Dotation d'Equipement du Département (DETR). D'autre part une demande d'obtention du fond de concours attribué par la CCCY (suite à l'audit énergétique) participera au financement à hauteur de 50% du reste à charge. Dans notre prévision de budget d'investissement, un montant dédié à la rénovation énergétique des bâtiments communaux nous permet d'absorber cette dépense.

1.4. Décision

La décision de procéder à la modification énergétique de la mairie et d'une salle de classe, par le choix de convecteurs électriques en remplacement d'une chaudière au fioul est adoptée à l'unanimité.

- **Nouveaux statuts du SEY.**
Après lecture des nouveaux statuts du SEY, ces statuts sont adoptés à l'unanimité.
- **Adhésion à la compétence en matière de mobilité propre, bornes de recharge véhicules électriques** (transfert de la compétence et du coût au SEY78)
Lors du dernier conseil municipal, nous avons pris la décision de favoriser les mobilités douces en installant deux bornes électriques via SEY78. Le choix de l'emplacement sera décidé par la suite. Le SEY nous a donc transmis un projet de délibération « standardisé ». Après lecture du projet proposé, le conseil municipal prend la décision à l'unanimité d'installer des bornes via SEY78.
- **Modifications mineures du PLU**
La commission urbanisme a travaillé depuis plusieurs mois sur notre PLU. Des modifications simplifiées du PLU sont nécessaires pour clarifier le champ des possibles et éviter le quiproquo. De plus cela permettrait d'être moins limitatif sur certains projets. Il ne s'agit en aucun cas d'envisager une refonte totale du PLU coûteuse et longue avec des modifications majeures, telles que la remise en cause des distances en limites séparatives d'une construction, ou du pourcentage d'emprise au sol, ni des 80% qui doivent restés en végétal, ni du zonage existant. Dans ces modifications mineures la plus conséquente est la possibilité de sortir les piscines de l'emprise au sol. La validation de cette modification dite « mineure » nous a été confirmée par la DDT. Nous proposons de prendre une délibération pour mettre en application ces modifications mineures avec le cabinet Gilson initiateur de notre PLU en vigueur.
Le conseil municipal est favorable à ce projet et l'adopte à l'unanimité.
- **Tarifification du tennis**
Actuellement il est demandé une cotisation de 50€ par famille à l'année en échange d'une clé d'accès. Cependant la serrure est régulièrement cassée ou la clôture détériorée et le terrain est ouvert à tous. Seule une caméra de surveillance pourrait peut-être éviter le vandalisme. Dans un premier temps, il est proposé de remplacer la serrure et de maintenir la cotisation à 50€ ou de laisser ouvert à disposition. Le conseil municipal décide pour le moment de laisser ouvert le tennis et de ne plus demander de cotisation. NB : Les cotisations versées pour 2022, peuvent être soit remboursées, soit passées en dons pour participer à l'entretien du tennis.
Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.
- **Tarifification de la cantine et du périscolaire**
Pour un menu complet bio local, il est demandé aux familles une participation de 4,50€. Yvelines restauration n'a pas communiqué d'intention d'augmentation tarifaire. Pour conserver l'attractivité de notre école et ne pas alourdir les charges des parents, il est proposé de conserver les tarifs

actuels, il en est de même pour les frais de garderie. Le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

Foire à tout du dimanche 4 septembre

M. Mokry a fait un maximum de publications web.

Mme Marino s'occupe de publier dans les magazines type le chineur, tamtam...

Mme Méléard souligne qu'il ne serait plus autorisé de vendre des canettes (rapport à l'écologie). Il faut se renseigner sur ce point. Les pancartes à déposer sur les lieux de passage restent à confectionner et à mettre en place par les élus...

Mme Marino rappelle que les prix étaient fixés par délibération en 2017. Si jamais on les modifiait, il faudrait passer une délibération au préalable.

Idée pour le sucré : crêpes, pompotes, sachet de bonbons.

Le nouveau site internet de la commune

Il va prochainement être opérationnel. M. Loisel en charge du projet nous annonce son ouverture début juillet. Pour rappel, l'ancien site ne nous permet plus d'inclure nos mises à jour (entre autres les comptes-rendus de conseils municipaux) mais uniquement des « flashes » info pour des informations urgentes et rapides. Plusieurs fonctionnalités nous permettront d'améliorer fortement nos moyens de communications dont une inscription de la part de nos administrés afin de recevoir directement un message lors d'une mise à jour ou information à connaître dès sa parution.

Dans le cadre de notre contrat rural :

Les travaux d'enfouissement du réseau se poursuivent, nous sommes en attente de la poursuite des branchements par ENEDIS. Fin des travaux prévue en fin d'année 2022.

Le parc de jeux pour les enfants de 2 à 8 ans est terminé et apprécié par les petits utilisateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00 et ont signé les membres présents.